



**MÉMOIRE DU FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

**LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS : UN  
OUTIL COLLECTIF QUI DOIT MENER À L'ACTION**

**DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA  
CHARTRE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS**

**À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

**DÉCEMBRE 2010**

# **LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS : UN OUTIL COLLECTIF QUI DOIT MENER À L'ACTION**

## **INTRODUCTION**

Depuis sa création, il y a 10 ans, le Forum jeunesse est très actif sur la scène régionale par la mise sur pied de projets, par et pour les jeunes, sur des défis qui les touchent. Il permet également aux jeunes de faire entendre leur voix sur la place publique et auprès des décideurs sur divers enjeux.

Toujours reliés aux acteurs du milieu et aux organisations qui, quotidiennement, ont à cœur l'épanouissement des jeunes, le FJÎM et ses partenaires tentent de faire une différence, notamment dans le soutien aux artistes de la relève, aux jeunes immigrants, aux jeunes de la diversité sexuelle ou encore en menant des actions concrètes pour assurer une participation des jeunes au développement de la ville.

### **Une Charte qui prend tout son sens dans l'action**

C'est dans ce contexte que le FJÎM commente la Charte montréalaise des droits et responsabilités qui, à notre avis, demeure méconnue et sous-utilisée. En premier lieu, le personnel de la Ville de Montréal, les sociétés paramunicipales, les arrondissements et les élus doivent s'approprier la Charte comme un outil qui oriente leurs actions. La population doit également se l'approprier comme un instrument qui favorise leur engagement au sein de la ville.

La participation citoyenne passe nécessairement par une meilleure connaissance du rôle de la Ville et de la Charte. À cette fin, elle pourrait être utilisée comme un outil d'éducation à la citoyenneté auprès de la population. Bien que plusieurs citoyennes et citoyens soient engagés dans leur milieu de vie et qu'ils aient une vision de la ville, il demeure que plusieurs d'entre eux connaissent peu les compétences de cette dernière.

Enfin, plus qu'un simple document, la Charte doit représenter la mise en œuvre d'une vision collective de Montréal. De manière générale, le FJÎM appuie l'existence de la Charte et souhaite que des actions soient entreprises pour en favoriser son appropriation par la population et par la Ville.

### **La vision des jeunes**

Le Forum jeunesse, à travers ses commentaires sur la Charte, entend faire connaître sa vision d'un Montréal durable. Une vision qui s'inspire largement des enjeux qui préoccupent les jeunes et les organisations qui travaillent avec et pour eux. Au cours des derniers mois, le FJÎM a mené une vaste consultation auprès de plus de 250 jeunes et partenaires qui a donné naissance aux priorités des cinq prochaines années.

C'est donc à partir de cette démarche intitulée *Le Montréal de ma génération en action*, que le FJÎM oriente ses initiatives et prises de position autour de trois grands principes :

- placer la culture de la relève au cœur de nos actions;
- reconnaître la richesse de la diversité et stimuler son apport dans le développement de la région;
- orienter nos actions sur la base des principes du développement durable.

De plus, nous souhaitons que les jeunes et l'ensemble des Montréalaises et Montréalais prennent une plus grande place dans la communauté. Pour ce faire, ils doivent investir les espaces citoyens et faire connaître leurs points de vue aux décideurs afin qu'ils tiennent compte de leurs particularités, de leurs attentes, de leurs aspirations et surtout de l'apport considérable qu'ils représentent et peuvent offrir dans le développement de leur ville.

C'est dans cet esprit que le FJÎM présente ses commentaires sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Le mémoire s'articule autour d'enjeux qui touchent et préoccupent les membres du Forum jeunesse. Ainsi, la participation citoyenne, la richesse de la diversité, le développement de l'économie, l'accès aux savoirs et à la culture et le développement durable sont mis de l'avant. Dans le mémoire, le FJÎM présente des propositions d'engagements articulées autour des chapitres de la Charte.

## **CHAPITRE 1 - VIE DÉMOCRATIQUE**

Le chapitre qui traite de la vie démocratique dans la Charte comporte deux volets. Le premier vise à favoriser la participation citoyenne des Montréalaises et Montréalais, que ce soit à travers les consultations publiques ou par leur présence dans les instances municipales. Le second fait référence à l'équité sociale et à l'importance de s'opposer à plusieurs formes de discrimination.

Pour le Forum jeunesse, l'engagement de la population envers la communauté et son milieu de vie est le gage d'une société ouverte et dynamique. Prenant différents visages, la participation des citoyennes et citoyens doit demeurer au rang des défis à relever pour la Ville. Plus particulièrement, des pas de géants restent à faire sur le plan de la participation électorale et de la diversité dans les lieux décisionnels.

Le chapitre 1 de la Charte traite également de l'intégration à la ville de l'ensemble des citoyennes et citoyens. Montréal est sans conteste marqué par une grande diversité de sa population. Le Forum jeunesse est d'avis que plusieurs défis quant à la reconnaissance et la mise en valeur de cette diversité méritent des efforts collectifs. Actuellement, certaines formes de discrimination perdurent et mettent un frein à l'inclusion de l'ensemble des citoyennes et citoyens. Le profilage racial, le profilage social et la transphobie en sont quelques unes que le FJÎM souhaite mettre en lumière.

### **a) Participation électorale**

Selon les membres du Forum jeunesse, la participation citoyenne et politique de la population contribue au dynamisme de la ville. Cela se traduit notamment par des citoyennes et citoyens informés qui se rendent en grand nombre dans les bureaux de vote pour élire leur maire et leurs conseillers. Tel n'est pas le cas en ce moment. Malgré le fait que Montréal présente un faible taux de participation électorale, la Charte n'inclut pas d'engagement quant à cet enjeu.

*Afin de stimuler la participation électorale des Montréalaises et Montréalais, le FJÎM propose l'ajout d'un engagement :*

**Favoriser la participation électorale et augmenter le taux de vote de la population montréalaise aux élections municipales.**

Depuis les 30 dernières années, la moyenne du taux de vote aux élections municipales à Montréal se situe à 50 %<sup>1</sup>. Les derniers scrutins ont vu la participation chuter avec un taux de vote de 35 % en 2005 et de 39,4 % en 2009.<sup>2</sup> Du côté des jeunes de 18 à 30 ans, ces derniers ont peu exercé leur droit de vote, avec un taux de participation oscillant entre 20 % et 30 % en 2005<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Directeur général des élections du Québec, [http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/Election\\_1867\\_2007\\_fr.pdf](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/Election_1867_2007_fr.pdf).

<sup>2</sup> <http://dgeq.qc.ca/francais/municipal/resultats-electoraux/elections-generales.php>.

<sup>3</sup> Blais, André et al., *Étude sur la participation électorale des jeunes Montréalais*, Université de Montréal, 2007.

Ce déficit démocratique s'explique par différents facteurs qui diffèrent selon l'âge. Par exemple, les personnes de 18 à 24 ans manquent d'intérêt envers la politique et se disent mal informés à ce sujet, les 25 à 34 ans nourrissent un sentiment d'inutilité quant à leur participation aux élections, tandis que les 45-54 ans disent ne pas faire confiance au gouvernement<sup>4</sup>.

Ce portrait nous démontre que des efforts particuliers doivent être déployés pour stimuler la participation politique de l'ensemble de la population et, plus particulièrement, des jeunes.

Il s'agit là de défis collectifs qui nécessitent l'intervention commune des organismes jeunesse, de la Ville de Montréal, des institutions politiques, des partis politiques, des élus, des écoles, etc.

Les citoyennes et citoyens ont également des responsabilités à assumer pour favoriser la participation électorale, notamment celles de s'informer sur les modalités de vote, sur les enjeux électoraux et d'exercer leur droit de vote.

## **b) Lieux décisionnels**

L'engagement de la population envers la communauté peut se manifester de différentes manières. Pour le Forum jeunesse, la présence des jeunes et de la diversité dans les lieux décisionnels est un moyen à privilégier pour renforcer leur rôle dans le développement de la ville. La Charte inclut d'ailleurs un engagement à cette fin qui est de : « favoriser la représentation des femmes, des minorités visibles, des jeunes « ... » au sein des instances décisionnelles et consultatives. »

*Afin d'assurer une présence des jeunes et des groupes sous-représentés dans les lieux décisionnels, le FJÎM propose la modification de l'article 16 f) :*

**Article actuel : favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres de communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives.**

**Proposition du FJÎM : augmenter la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres de communautés ethnoculturelles, des personnes handicapées, des personnes de la diversité sexuelle et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives.**

En guise d'illustration de la présence des jeunes dans les lieux d'influence, on retrouve 6,3 % de jeunes de 35 ans et moins dans l'ensemble des conseils municipaux de la région de Montréal, 5,6 % dans les mairies d'arrondissement et 7,9 % dans les conseils d'arrondissement<sup>5</sup>. Ces

<sup>4</sup> Directeur général des élections du Québec, Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice, 2004, p. 34.

<sup>5</sup> Conseil du statut de la femme du Québec, Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec, Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs, Compilation Montréal (06), février 2010, [www.placelegalite.gouv.qc.ca](http://www.placelegalite.gouv.qc.ca).

chiffres sont nettement inférieurs au poids démographique des jeunes de 20 à 34 ans, qui est de 22,8 % pour l'agglomération de Montréal<sup>6</sup>.

Il en est de même pour les personnes issues des communautés culturelles, de la diversité sexuelle, pour les femmes et les personnes handicapées qui sont trop souvent sous-représentées dans les lieux d'influence<sup>7</sup>. Encourager la diversité dans les instances ne peut qu'être bénéfique pour la société et ces mêmes instances. Elle favorise, entre autres, l'innovation, la présence d'une variété de perspectives et d'expertises, et permet une meilleure connaissance des besoins et des attentes de tous les groupes de la société.

### **c) Communications avec les jeunes**

Dans le but de stimuler l'engagement des jeunes, le Forum jeunesse est persuadé que des rapports plus fréquents et des liens plus étroits doivent être établis entre les jeunes, la Ville et les élus. Pour l'instant, les moyens de communication utilisés et le fonctionnement des instances permettent peu de rejoindre et d'intéresser les jeunes. La Ville de Montréal est consciente de cette situation préoccupante. À l'automne 2010, elle a d'ailleurs mené une consultation auprès des jeunes sur la question afin de trouver des pistes de solution.

*Afin de multiplier les échanges entre les jeunes, les élus et la Ville, le FJÎM propose l'ajout d'un engagement :*

**Améliorer et adapter les moyens de communication de la Ville et assouplir le fonctionnement des instances municipales et consultatives.**

Pour les membres du FJÎM, il est important que les jeunes puissent faire entendre leur voix et leurs préoccupations. Les formes actuelles de prise de parole et les outils de communication utilisés par la Ville ne leur conviennent pas nécessairement. Par exemple, l'aspect officiel de la majorité des consultations publiques et des séances de conseils municipaux et d'arrondissements peut en rebuter ou décourager plus d'un.

À ce titre, la Ville doit s'engager à multiplier les occasions de dialogue avec les jeunes en les consultant par le biais d'outils interactifs, en s'adressant à eux par le biais des médias sociaux, en assouplissant le fonctionnement des instances et en rejoignant les jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent. Ce sont là des recommandations que le FJÎM appuie et qui se retrouvent aussi dans l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé *De la parole aux actes : informés, impliqués, intégrés*.

<sup>6</sup> Statistique Canada, recensement 2006.

<sup>7</sup> Conseil du statut de la femme, *op.cit.*

#### **d) Profilage racial et social**

Au sujet du profilage racial et social, le Forum jeunesse approuve la proposition de la Ville de Montréal d'ajouter ces deux formes de discrimination à la Charte, ce qui l'engage ainsi à poursuivre et à intensifier ses actions pour les enrayer.

*Afin de se donner les outils pour combattre le profilage racial et le profilage social, le FJÎM approuve l'ajout du profilage social et du profilage racial à l'article 16 i) :*

**Combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique.**

*Le FJÎM propose l'ajout d'un Attendu que au Préambule de la Charte :*

**La Ville de Montréal a adhéré, en octobre 2006, à la Déclaration de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination de l'UNESCO.**

La pratique du profilage a été mise en lumière récemment par plusieurs acteurs, dont la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), certains organismes communautaires, comme le Regroupement des personnes seules et itinérantes de Montréal, ou encore par les médias<sup>8</sup>. Même si la Ville de Montréal a mis sur pied des actions pour intervenir sur ces deux phénomènes, les résultats des sondages, des enquêtes, de même que des témoignages et propos tenus lors de consultations publiques attestent de la nécessité de poursuivre l'action afin de réduire le profilage.

L'une des conséquences majeures du profilage social est la judiciarisation des personnes itinérantes qui reçoivent des contraventions en vertu des règlements municipaux et de la Société de transport de Montréal (STM), le plus souvent en lien avec des incivilités commises dans les lieux publics.

En ce qui concerne le profilage racial, plusieurs acteurs, dont la CDPDJ avancent que certains citoyennes et citoyens sont interpellés par les policières et policiers et reçoivent des contraventions en raison de leur appartenance ethnique.

Dans le cas de ces deux formes de profilage, il ne faut pas oublier que ce sont les individus qui en sont victimes qui doivent composer avec les effets néfastes, tels que la perte de confiance en soi et envers les institutions, ainsi qu'une difficile insertion dans la communauté. De manière générale, l'existence de toute forme de profilage nous amène à nous questionner sur

---

<sup>8</sup> Ces formes de profilage ont été mises en lumière par la CDPDJ avec le rapport *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal, un profilage social* (2009); la tenue de la consultation publique menée par cette même organisation sur le profilage racial (2010); et enfin, par la consultation publique portant sur le phénomène de l'itinérance organisée par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale (2008). Le Forum jeunesse a d'ailleurs déposé des mémoires dans le cadre de ces deux consultations.

l'occupation de l'espace public, plus particulièrement au sujet de la cohabitation entre les différents groupes et individus qui forment la population urbaine.

Cette cohabitation est souvent marquée par un climat de méfiance et d'incompréhension. Les approches non répressives, comme la médiation, sont donc à privilégier dans ce genre de situation. Il faut préciser que la Ville de Montréal les applique déjà.

### **e) Diversité sexuelle et identité de genre**

Toujours sur le thème de la réduction de la discrimination, le Forum jeunesse souhaite que soit ajoutée la transphobie comme forme de discrimination à combattre. Selon les acteurs du milieu de la diversité sexuelle, les droits des personnes transsexuelles ne sont pas couverts par le terme homophobie. Souvent, les transgenres ne se reconnaissent pas dans la communauté homosexuelle et dans leurs revendications.

*Afin de représenter toutes les formes de diversité sexuelle et de genre, le FJÎM propose l'ajout de la transphobie à l'article 16 i) :*

**Combattre la discrimination, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la transphobie, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique.**

Il serait aussi approprié d'ajouter à l'article 2 de la section *Principes et valeurs*, l'identité de genre comme forme de discrimination, qui fait également référence aux personnes transsexuelles. De manière similaire au commentaire ci-dessus, les personnes transsexuelles ou transgenres ne se sentent pas incluses dans la forme de discrimination relative à l'orientation sexuelle.

*Le FJÎM propose l'ajout de l'identité de genre à l'article 2 :*

**La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que ne soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le handicap.**



## **CHAPITRE 2 - VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

Le chapitre sur la vie sociale et économique comprend des engagements qui visent presque exclusivement la dimension sociale. Le Forum jeunesse est d'ailleurs persuadé que la Ville doit poursuivre son rôle quant à la lutte contre la pauvreté et pour un meilleur accès au logement. Par contre, ce chapitre n'inclut pas d'articles visant à soutenir le dynamisme économique de Montréal, et ce, même si la Ville est très engagée sur ce plan, notamment à travers ses actions avec ses partenaires par le biais de son Programme Montréal 2025 ou encore par sa participation au Projet entrepreneuriat Montréal. Le FJÎM propose que le volet économique soit traité dans la Charte.

La Ville de Montréal doit s'engager à créer les conditions favorables pour que se développent ses entreprises, ses talents, ses jeunes entrepreneurs, ses secteurs d'excellence, sa créativité et son innovation. Bref, autant d'éléments qui font de Montréal un acteur majeur sur la scène internationale

*Afin de stimuler le dynamisme économique de la ville , le FJÎM propose l'ajout d'un engagement :*

***Créer les conditions favorables pour attirer et garder une main-d'œuvre qualifiée et favoriser les investissements***

La Ville doit également poursuivre le soutien et la création de pôles d'excellence et innovants, tels que les secteurs du multimédia, de la culture, de la coopération internationale et de l'économie sociale. En plus d'être des secteurs générateurs d'emplois, ils donnent une couleur à Montréal et contribuent à son rayonnement sur la scène internationale. De plus, le FJÎM souhaite que la Ville s'engage à créer un environnement dynamique et dense autour de ces pôles où cohabiteraient des entreprises, des habitations à prix variés, des commerces de proximité, des services de transport en commun et des espaces citoyens.

*Afin de favoriser le rayonnement de la ville sur la scène internationale, le FJÎM propose l'ajout d'un engagement :*

***Créer et poursuivre le soutien à des pôles d'innovation.***

## **CHAPITRE 3 – VIE CULTURELLE**

La vie culturelle trouve sa place dans la Charte grâce à des engagements, tels que « soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles » et « promouvoir la création ». Des engagements que le Forum jeunesse appuie d'emblée. Nous constatons d'ailleurs que Montréal fait preuve d'une vitalité culturelle sans pareille, marquée par la présence d'une offre culturelle diversifiée, d'une multitude de lieux de diffusion, d'organismes et d'entreprises culturelles, d'un public ouvert et d'un grand bassin d'artistes établis et d'artistes de la relève. Plus précisément, Montréal se classe au second rang parmi les grandes villes canadiennes en raison des 13 425 artistes qu'elle accueille; Toronto la précède avec 22 265 artistes et Vancouver suit avec 8 155 artistes<sup>9</sup>.

### **a) Lieux de création et de diffusion**

Afin de maintenir cette effervescence culturelle, il est primordial que les jeunes artistes et l'ensemble des artistes accèdent à des lieux de création et de diffusion abordables et adaptés à leurs besoins. Il est désolant de constater que nombre d'entre eux doivent quitter des milieux culturels névralgiques, comme le centre-ville ou le Plateau-Mont-Royal, en raison d'un difficile accès aux lieux de création et de diffusion. De plus, il est important que la Ville soutienne et facilite l'existence de différentes initiatives qui permettraient au plus grand nombre de créer et de diffuser. À ce titre, mentionnons la Coop le St-Phonic, qui rassemble des musiciens de tous horizons, et les nombreux petits lieux d'art et de spectacles.

*Afin de créer un milieu de vie favorable au développement des arts et de la culture, le FJÎM propose l'ajout d'un engagement :*

**Favoriser et soutenir des lieux de diffusion et de création abordables et adaptés aux besoins diversifiés des artistes.**

### **b) Réseaux de savoir et de culture**

Montréal, avec ses multiples institutions d'enseignement, ses centres de recherche, ses réseaux de diffusion culturels et scientifiques, contribue à répandre les savoirs et la culture. À travers ses réseaux de bibliothèques, de maisons de la culture et de Muséums nature, la Ville doit agir comme levier pour en favoriser l'accès au plus grand nombre. De concert avec la Ville, les artistes, les animateurs et les scientifiques ont également la responsabilité de diffuser leur savoir afin de rejoindre la population et d'en imprégner leur milieu de vie.

*Afin de favoriser l'accès au savoir et à la culture, le FJÎM propose une modification à l'article 20e)*

---

<sup>9</sup>Conseil des arts du Canada, Patrimoine canadien, Conseil des arts de l'Ontario, Les artistes dans les grandes villes du Canada, Regards statistiques sur les arts, Hill Strategies, 2009, p.37.

**Article actuel** : favoriser le développement et promouvoir son réseau de bibliothèques comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance.

**Proposition du FJÎM** : valoriser et soutenir les secteurs du savoir et de la culture et en favoriser l'accessibilité au plus grand nombre à travers les réseaux des bibliothèques, des maisons de la culture et des Muséums nature.

La Ville doit également assurer une évolution constante de ces lieux afin qu'ils combent les attentes diversifiées de ses artisans et de la population. À titre d'exemple, les maisons de la culture doivent poursuivre leurs efforts pour faire une plus grande place aux artistes de la relève, notamment en misant sur les pratiques émergentes. Pour assurer leur pérennité, ces lieux de culture ont également intérêt à renouveler leur clientèle, entre autres, en adaptant leur programmation au jeune public<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Le FJÎM a participé à la consultation publique sur le réseau *Accès culture*,  
[http://www.fjim.org/v3/publications\\_avis/Avis%20réseau%20Accès%20culture%20-%20FJÎM.pdf](http://www.fjim.org/v3/publications_avis/Avis%20réseau%20Accès%20culture%20-%20FJÎM.pdf)

## **CHAPITRE 5 – ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En lien avec le chapitre sur le développement durable, le Forum jeunesse est persuadé que ce concept trouve de plus en plus d'applications dans la réalité. La Ville de Montréal, en tant qu'institution, employeur et donneur de contrats, a tout intérêt à devenir exemplaire en ce domaine.

*Afin de bâtir une ville durable, le FJÎM approuve les engagements suivants :*

**24 d) favoriser le transport en commun et actif et les modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de l'auto en milieu urbain et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.**

**24 e) favoriser l'accès aux rives du fleuve et aux espaces verts.**

*Le FJÎM propose l'ajout d'un engagement :*

**Adhérer aux principes du développement durable inscrits dans la Loi sur le développement durable du Québec et les appliquer à toutes les activités de la Ville.**

Sur la question de l'environnement, le Forum jeunesse approuve plusieurs articles présentés dans la Charte, plus particulièrement celui qui vise à favoriser le transport en commun et le transport actif. Toutefois, sur la question du développement durable, le Forum jeunesse invite la Ville à prendre des engagements plus fermes que de simplement « encourager l'adoption de bonnes pratiques de développement durable », comme proposé dans la Charte.

De plus, afin de mieux représenter la vision du développement durable, le titre actuel du Chapitre 5 – Environnement et développement durable, devrait être révisé et s'intituler tout simplement - Développement durable. Cela traduirait le fait que l'environnement est un volet du développement durable, tel que défini dans le *Rapport Brundtland*, la référence internationale et la Loi sur le développement durable du Québec<sup>11</sup>. D'ailleurs, la majorité des engagements inclus dans la Charte sont liés à des actions et des préoccupations environnementales, ces derniers ne représentant qu'une facette du développement durable.

En ce sens, le FJÎM propose l'ajout d'un article qui illustrerait un engagement ferme de la Ville en matière d'environnement, bien certainement, et aussi en tant qu'employeur et important donneur de contrats à l'externe. La Ville doit démontrer un comportement et des pratiques exemplaires quant à ces rôles qui touchent plusieurs milliers d'employés et d'entreprises. D'ailleurs, des critères bien précis permettant de répondre aux principes du développement durable doivent régir l'octroi de contrats, ayant ainsi un effet multiplicateur. La norme

---

<sup>11</sup> « Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » *Loi sur le développement durable du Québec.*

internationale ISO 26 000 et la norme québécoise BNQ 21 000 vont dans ce sens et sont des initiatives dont la Ville pourrait s'inspirer.

De plus, il est intéressant de constater que les questions de développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises<sup>12</sup> sont de plus en plus abordées sur le plan international et national, et que plusieurs acteurs, qu'ils soient gouvernementaux, municipaux ou du milieu des affaires, prennent des engagements pour construire un monde plus durable.

## **CONCLUSION**

Bien entendu, tous ces engagements et responsabilités n'ont de sens que s'ils sont appliqués et traduits dans les actions quotidiennes de la Ville, de ses employés, de ses élus et des citoyennes et citoyens. Il s'agit là d'un défi de taille qui nécessite un travail de communication auprès de toutes et tous dans un but d'appropriation de la Charte. Cette appropriation serait, à notre avis, facilitée par le dépôt d'un bilan annuel public faisant état de l'avancement des engagements inclus dans la Charte. Il doit impérativement être démontré de quelles façons les engagements se transforment en actions. Se retrouvent-ils dans les plans d'action, les programmes et les projets? Si tel est le cas, le lien doit être fait.

Sur le plan de la communication, la Ville doit rejoindre plus particulièrement les jeunes afin qu'ils connaissent mieux la Charte, notamment par le biais des médias sociaux ou encore en menant des campagnes d'information auprès des intervenants jeunesse. Il serait également pertinent d'utiliser davantage la Charte comme un outil d'éducation à la citoyenneté par la Ville, ses instances, les groupes de participation citoyenne et les écoles afin de mieux faire connaître à la population le rôle de la Ville dans leur quotidien.

Au sujet de l'application de la Charte, le Forum jeunesse déplore le fait que le Service de police de la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal ne soient pas, dans la pratique, soumis à la Charte<sup>13</sup>, considérant le fait qu'il s'agit d'institutions qui sont en contact avec un grand nombre de citoyennes et citoyens. Concrètement, cela signifie qu'aucune plainte visant ces deux organisations ne peut être formulée auprès de l'Ombudsman. Une nouvelle disposition devrait les assujettir à la Charte. Conséquemment, des ressources supplémentaires devraient être accordées à l'Ombudsman.

Enfin, le Forum jeunesse est favorable à l'existence de la Charte et souhaite qu'elle soit bonifiée afin d'illustrer certains enjeux qui sont importants pour les jeunes de Montréal. À ce titre,

---

<sup>12</sup> Selon la Commission européenne, il s'agit d'un « concept qui désigne l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. »

<sup>13</sup> Selon le rapport de l'Ombudsman, « La STM est, en principe, assujettie aux dispositions de la Charte ». Mais « par l'effet combiné de divers textes de loi, les citoyens ne disposent d'aucun recours pour s'assurer que la STM respecte les engagements auxquels elle est tenue, en vertu de la CMDR ». « Même constat quant au respect des engagements dans la Charte par les policiers du SPVM. L'Ombudsman de Montréal n'a pas juridiction pour faire enquête sur leurs actes ou omissions ». p.44

mentionnons l'augmentation de la participation électorale, l'inclusion de la diversité et la reconnaissance de son apport, le soutien au dynamisme économique de Montréal ou encore l'accessibilité des savoirs et de la culture. Pour tous ces enjeux, le Forum jeunesse souhaite que la Ville prenne des engagements fermes qui devront se traduire par des actions. De plus, la population doit être interpellée pour collaborer avec la Ville de Montréal afin de satisfaire à ces engagements. Cela contribuerait à favoriser l'appropriation citoyenne de la Charte et à lui donner vie pour les prochaines années.

*Le Forum jeunesse de l'île de Montréal est un organisme de concertation de la CRÉ de Montréal représentant plus de 500 groupes jeunesse de la région. Ses 26 membres élus proviennent des milieux étudiant, socioéconomique, sociocommunautaire, des arts et de la culture, de l'environnement ainsi que des sports et loisirs. Il coordonne des projets et défend les intérêts des jeunes âgés de 12 à 30 ans. Le FJM inscrit son action politique dans un cadre non partisan. Le Forum jeunesse est soutenu financièrement par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.*

## **SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DU FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

### **CHAPITRE 1 - VIE DÉMOCRATIQUE**

*Afin de stimuler la participation électorale des Montréalaises et Montréalais, le FJÎM propose l'ajout d'un engagement :*

**Favoriser la participation électorale et augmenter le taux de vote de la population montréalaise aux élections municipales.**

*Afin d'assurer une présence des jeunes et des groupes sous-représentés dans les lieux décisionnels, le FJÎM propose la modification de l'article 16 f) :*

**Article actuel :** favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres de communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives.

**Proposition du FJÎM :** augmenter la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres de communautés ethnoculturelles, des personnes handicapées, des personnes de la diversité sexuelle et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives.

*Afin de multiplier les échanges entre les jeunes, les élus et la Ville, le FJÎM propose l'ajout d'un engagement :*

**Améliorer et adapter les moyens de communication de la Ville et assouplir le fonctionnement des instances municipales et consultatives.**

*Afin de se donner les outils pour combattre le profilage racial et le profilage social, le FJÎM approuve l'ajout du profilage racial et du profilage social à l'article 16 i) :*

**Combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique.**

*Le FJÎM propose l'ajout d'un Attendu que au Préambule de la Charte :*

**La Ville de Montréal a adhéré, en octobre 2006, à la Déclaration de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination de l'UNESCO.**

*Afin de représenter toutes les formes de diversité sexuelle et de genre, le FJÎM propose l'ajout de la transphobie à l'article 16 i) :*

**Combattre la discrimination, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la transphobie la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique.**

*Le FJÎM propose l'ajout de l'identité de genre à l'article 2 :*

La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que ne soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le handicap.

## CHAPITRE 2 - VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

*Afin de stimuler le dynamisme économique de la ville, le FJÎM propose l'ajout d'un engagement :*  
**Créer les conditions favorables pour attirer et garder une main-d'œuvre qualifiée et favoriser les investissements.**

*Afin de favoriser le rayonnement de la ville sur la scène internationale, le FJÎM propose l'ajout d'un engagement :*  
**Créer et poursuivre le soutien à des pôles d'innovation.**

## CHAPITRE 3 – VIE CULTURELLE

*Afin de créer un milieu de vie favorable au développement des arts et de la culture, le FJÎM propose l'ajout d'un engagement :*  
**Favoriser et soutenir des lieux de diffusion et de création abordables et adaptés aux besoins diversifiés des artistes.**

*Afin de favoriser l'accès au savoir et à la culture, le FJÎM propose une modification à l'article 20e)*  
**Article actuel : favoriser le développement et promouvoir son réseau de bibliothèques comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance.**  
**Proposition du FJÎM : valoriser et soutenir les secteurs du savoir et de la culture et en favoriser l'accessibilité au plus grand nombre à travers les réseaux des bibliothèques, des maisons de la culture et des Muséums nature.**

## CHAPITRE 5 – ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Afin de bâtir une ville durable, le FJÎM approuve les engagements suivants :*  
**24 d) favoriser le transport en commun et actif et les modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de l'auto en milieu urbain et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.**  
**24 e) favoriser l'accès aux rives du fleuve et aux espaces verts.**

*Le FJÎM propose l'ajout d'un article :*  
**Adhérer aux principes du développement durable inscrits dans la Loi sur le développement durable du Québec et les appliquer à toutes les activités de la Ville.**



## **BIBLIOGRAPHIE**

Bellot, Céline et coll. La judiciarisation et la criminalisation des personnes itinérantes à Montréal, octobre 2005.

Blais, André et coll., Étude sur la participation électorale des jeunes montréalais, Université de Montréal, 2007.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal, un profilage social, 2009.

Conseil des arts du Canada, Patrimoine canadien, Conseil des arts de l'Ontario, Les artistes dans les grandes villes du Canada, Regards statistiques sur les arts, Hill Strategies, 2009, p.37.

Conseil du statut de la femme du Québec, Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs, Compilation Montréal (06), Québec, Tableaux statistiques, février 2010. [www.placealegalite.gouv.qc.ca](http://www.placealegalite.gouv.qc.ca).

Cyberpresse, Montréal, métropole culturelle, Simon Brault sonne l'alarme, <http://www.cyberpresse.ca/arts/201009/14/01-4315579-montreal-metropole-culturelle-simon-brault-sonne-lalarme.php>.

Cyberpresse, Le Plateau s'érode, les artistes migrent, <http://www.cyberpresse.ca/arts/201002/10/01-948072-le-plateau-serode-les-artistes-migrent.php>.

Directeur général des élections du Québec, Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice, Une proposition du Directeur général des élections du Québec, 2004 p. 34.

Directeur général des élections du Québec, [http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/Election\\_1867\\_2007\\_fr.pdf](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/Election_1867_2007_fr.pdf).

Forum jeunesse de l'île de Montréal, Avis du FJÎM sur le profilage racial : Pour bâtir une région riche de sa diversité, [http://www.fjim.org/v3/publications\\_avis/Avis%20profilage%20racial%20-%20FJÎM%20-%20mai%202010.pdf](http://www.fjim.org/v3/publications_avis/Avis%20profilage%20racial%20-%20FJÎM%20-%20mai%202010.pdf).

Forum jeunesse de l'île de Montréal, Avis du FJÎM sur le plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture : Pour faire une place à la relève dans le milieu culturel montréalais, [http://www.fjim.org/v3/publications\\_avis/Avis%20réseau%20Accès%20culture%20-%20FJÎM.pdf](http://www.fjim.org/v3/publications_avis/Avis%20réseau%20Accès%20culture%20-%20FJÎM.pdf).

Forum jeunesse de l'île de Montréal, Mémoire du FJÎM sur le phénomène de l'itinérance : Des actions pour prévenir la judiciarisation des jeunes de la rue, [http://www.fjim.org/v3/publications\\_avis/itinérance2008.pdf](http://www.fjim.org/v3/publications_avis/itinérance2008.pdf).

Ombudsman de Montréal, Bilan de l'Ombudsman, Consultation publique 2010 sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités, 2010.

Projet entrepreneuriat Montréal, Entreprendre à Montréal. L'urgence d'agir ensemble. 2007, p.17.

Ville de Montréal, Charte montréalaise des droits et responsabilités.